



Union des Navigants de l'Aviation Civile

CONTINENTAL SQUARE - 3 place de Londres - BP 12797 - 95727 ROISSY CDG cedex

Tél : 01 48 64 49 29 - Fax : 01 48 64 49 33 - Mail : navigants@unac.asso.fr

www.unac.asso.fr

REGIONAL

Monsieur Jean-Yves GROSSE
Président-Directeur Général
Aéroport de Nantes Atlantique
44345 BOUGUENAIS Cedex

Roissy, le 11 juillet 2012

Lettre recommandée avec AR

Objet : Préavis de grève

Monsieur le Président,

Notre organisation syndicale représentant les personnels navigants commerciaux de REGIONAL est indignée et révoltée par le résultat des négociations en cours à la compagnie Air France au sujet du partage de l'activité entre notre compagnie et Air France et au sujet du périmètre de l'activité qui nous est réservée.

Le personnel navigant commercial de notre compagnie est scandalisé par le traitement discriminatoire dont il est manifestement victime.

Les conditions d'exploitation et de développement de notre compagnie sont discutées à Air France sans que les organisations syndicales représentatives du PNC de REGIONAL soient conviées à la table des négociations. Les négociations et discussions qui se déroulent à Paris vont avoir des conséquences importantes sur nos emplois en qualité comme en quantité. Comment la Direction Générale d'Air France peut-elle croire que de telles méthodes seront acceptées et tolérées par les salariés de notre compagnie ?

Nous avons pourtant fait savoir à de nombreuses reprises nos légitimes inquiétudes et le danger que représenterait le fait d'être écarté des négociations.

L'ignorance de nos mises en garde conduit aujourd'hui à une situation sociale hautement conflictuelle au sein de Régional comme d'ailleurs dans les autres entités du groupe Air France.



N'ayant aucun moyen de discuter de notre avenir, nos demandes de négociation n'ayant à aucun moment été entendues, l'UNAC Régional n'a malheureusement d'autre choix que d'appeler l'ensemble du personnel navigant commercial de notre compagnie à cesser complètement le travail :

Du vendredi 20 juillet 2012, 00 h 01

Au lundi 23 juillet 2012, 23 h 59, heure locale de Paris.

Nos revendications sont les suivantes :

Nous voulons obtenir des garanties sur la préservation des emplois PNC.

Nous voulons le retrait des contraintes et limitations de l'activité réalisée par les filiales du Groupe AF.

Nous voulons la suppression des limitations du nombre d'avions des filiales du Groupe AF.

Nous voulons l'abandon de la clause d'exclusion des Jets filiales sur les bases Province.

Nous voulons le maintien du Pôle Régional dans le Groupe Air France.

Nous voulons que soient mis en place une gestion de l'emploi et des carrières au sein du Groupe AF ainsi qu'un traitement social équivalent pour tous les personnels du Groupe AF.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments distingués.

Les Délégués Syndicaux UNAC Régional

Marine TIFFAY

Stéphane BRELIÈRE